

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Compte-rendu du

Conseil Municipal du 19 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le 19 Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 12 Novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle des Fêtes, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul, SAUVAGE Joël, ZOCCALI Claudine, BOITTIAUX Daniel, MORTREUX Jean-Marc, KERN Claudine, SANS Patrick, HOUREZ Dominique, NICODEME Hervé, LASSELIN Marie-Jeanne, FLOUQUET Jacqueline, PAQUE Marie-Cécile, SCHERER Murielle, CHOQUET Jean-Pierre, LECOMTE Hugues, FILMOTTE Mathieu, BARBIEUX Julien, BASSEZ Michel, DEPRET Annabelle, PASEK Florent, LAUDE Michel.

Excusé ayant donné procuration :

HOUREZ Pauline	à	PAQUE Marie-Cécile
BAJEART Christine	à	HOUREZ Dominique
DAMIEN Jean-Marc	à	CHOQUET Jean-Pierre
DUDKOWIAK Claudine	à	LASSELIN Marie-Jeanne
APRILE Corinne	à	BASSEZ Michel
VALIN Jean-Christophe	à	DEPRET Annabelle

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien

ORDRE DU JOUR

FINANCES - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1- ADMISSIONS EN NON-VALEUR
- 2- DECISION MODIFICATIVE N°1
- 3- TARIFS ET BAREMES - MODIFICATIONS
- 4- DOTATION « JOUETS DE NOËL » - ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL
- 5- BAIL - LOCATION CABINET MEDICAL DE LA MAISON DE SANTE
- 6- ACQUISITION ET CESSON DE PARCELLES RUE DANTON
- 7- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
- 8- DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. - REFONTE DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES
- 9- DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L. - PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

DIVERS

- 10- CONSEIL DEPARTEMENTAL - POSE ET ENTRETIEN DE 4 FEUX COMPORTEMENTAUX
- 11- SIDEN-SIAN - ADHESIONS
- 12- C.A.P.H. - DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
- 13- PROJET DE MOTION SUR LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M.)

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Afin de respecter les règles sanitaires liées à la crise actuelle, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de tenir la réunion en huis clos.

Le Conseil Municipal accepte à l'Unanimité.

Monsieur Julien BARBIEUX est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'ajouter à l'ordre du jour un projet de délibération portant sur la demande de subvention pour les travaux de la salle de sport au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (A.D.V.B.) - volet « relance »

Monsieur BASSEZ demande quelques précisions sur les critères d'attribution de cette subvention.

L'Assemblée accepte à l'Unanimité de délibérer sur ce projet en dernier point.

Suite à l'intervention de **Monsieur PASEK**, une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats perpétrés dernièrement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à faire part de ses remarques quant au Procès-Verbal de la séance du 24 Septembre 2020.

Monsieur le Maire remet quelques informations sollicitées par Mme DEPRET lors du précédent Conseil Municipal concernant la prime « COVID » versée aux agents.

Madame DEPRET fait part de son incompréhension suite à la nouvelle disposition de la salle.

Monsieur BASSEZ demande des explications concernant la gestion du personnel touché de manière directe ou indirecte par le « COVID ».

Monsieur LAUDE réitère sa demande de transmission des procès-verbaux des Conseils Communautaires de la CAPH par voie dématérialisée.

Monsieur PASEK demande que les interventions soient reprises dans les comptes-rendus des Commissions Municipales.

Monsieur BASSEZ rappelle sa demande de documents relatifs à la réception des travaux à la salle des fêtes et demande que la Commission Urbanisme se réunisse rapidement.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le Procès-Verbal du 24 Septembre 2020.

FINANCES - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1- ADMISSIONS EN NON-VALEUR

L'Assemblée approuve à l'Unanimité les états des produits irrécouvrables établis par Monsieur le Trésorier Municipal et admet en non-valeur la somme totale de 6 734.59 euros.

2- DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'avis favorable de la commission de Finances du 27 Octobre 2020, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'apporter au Budget Primitif 2020 certaines modifications, comme joint en annexe.

3- TARIFS ET BAREMES - MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal accepte à l'Unanimité la revalorisation des tarifs et barèmes municipaux à compter du 1^{er} Janvier 2021, étudiée en Commission de Finances du 27 Octobre 2020.

4- DOTATION « JOUETS DE NOËL » - ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL

L'Assemblée autorise à l'Unanimité la remise de la dotation « Jouets de Noël » aux enfants du personnel communal sous forme de cartes-cadeaux selon les conditions suivantes :

- 100 euros par enfant pour le personnel titulaire et stagiaire
- 50 euros par enfant pour le personnel en contrat.

5- BAIL - LOCATION CABINET MEDICAL DE LA MAISON DE SANTE

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- d'adopter le projet de bail professionnel relatif à la location de cabinet médical à usage professionnel.
- de Fixer :
 - ↳ Le prix de la location au m² d'une cellule à :
 - 15 euros pour un(e) infirmier(ère),
 - 20 euros pour un médecin
 - ↳ A 2 euros le m², le coût mensuel des charges locales privatives et des charges communes.

6- ACQUISITION ET CESSIION DE PARCELLES RUE DANTON

L'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité quant à :

- l'acquisition d'un terrain cadastré AH n° c, d'une contenance de 95 m² appartenant à la S.C.I. EDELLO. au prix de 3 325 euros (+ frais à la charge de la commune) afin de réaliser le projet communal correspondant à la réalisation d'un parking de 6 places desservant la future maison de santé ;
- la cession d'un terrain communal sis Rue DANTON à HERIN, cadastré section AH n° h, d'une contenance de 13 m² à la S.C.I. EDELLO. au prix de 455 euros.

7- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'Assemblée est appelée à adopter le Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Il est proposé par le Groupe « Ensemble pour Hérin », des amendements aux articles 3 et 23.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité l'amendement de l'article 3.

Pour l'amendement n°23, l'Assemblée a procédé au vote comme suit :

Contre : 20

Pour : 7

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à procéder au vote du Règlement Intérieur ainsi modifié ; celui-ci est adopté à l'Unanimité.

8- DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. - REFONTE DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de refonte du Chauffage de la Salle des Fêtes,
- D'adopter le plan de financement s'y rapportant,
- De solliciter de Monsieur le Sous- Préfet l'octroi de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour cet investissement.

Le Conseil Municipal procède au vote comme suit :

Pour : 22

Contre : 5

9- DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L. - PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- D'approuver le projet de passage en LED de l'éclairage public sur la Commune,
- D'adopter le plan de financement s'y rapportant,
- De solliciter de Monsieur le Sous- Préfet l'octroi de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour cet investissement.

DIVERS

10-CONSEIL DEPARTEMENTAL - POSE ET ENTRETIEN DE 4 FEUX COMPORTEMENTAUX

Il est rappelé au Conseil Municipal le projet de mise en place de 4 feux comportementaux rue Victor HUGO.

Afin de prétendre à l'intervention du Département, l'Assemblée, après avoir délibéré sur le projet de convention présenté, décide à l'Unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la pose et à l'entretien ultérieur desdits feux sur la RD 213/2 - rue Victor HUGO.

11- SIDEN-SIAN - ADHESIONS

L'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité sur les diverses adhésions au SIDEN-SIAN suite au Comité Syndical du 13 Février 2020.

12- C.A.P.H. - DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Il est présenté au Conseil Municipal les conclusions du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CAPH concernant les exercices 2014-2019.

Conformément à l'article L.243-8 du Code des Juridictions financières, l'Assemblée a procédé à un débat sur ce rapport.

13- PROJET DE MOTION SUR LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M.)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée une proposition de motion du groupe « Ensemble pour HERIN » sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à un référendum - vote à bulletin secret
- d'après la question : « Etes-vous d'accord pour adopter cette motion ? »

Le Conseil Municipal a voté comme suit :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins « OUI » : 12

Nombre de bulletins « NON » : 1

Nombre de bulletins « Blancs » : 13

La Motion est adoptée à la majorité

14 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DE SPORTS AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (A.D.V.B.) - VOLET « RELANCE » - DELIBERATION SUR TABLE

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- D'approuver le projet de rénovation de la salle de sport,
- D'adopter le plan de financement s'y rapportant,
- De solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs - volet « relance », pour cet investissement.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

- Signature d'un avenant n°1 au marché de rénovation/extension et aménagement d'une maison médicale à Hérin avec la société RUDANT et FILS, à TOURCOING, afin d'exécuter un ragréage au niveau des cloisons supprimées pour un montant de travaux supplémentaire de 828,00€ H.T.
- Signature d'un contrat de location de fontaine à eau avec la société EXQUADO - à SECLIN pour une durée d'un an et un coût de 252€ T.T.C./mensuel.
- Signature d'un contrat d'acquisition et de prestation de service pour la fourniture d'un logiciel de gestion de l'état civil, des élections, du cimetière, des agendas et des courriers, du recensement militaire et de la

communication aux administrés avec la société SEGILOG à La Ferté Bernard pour une durée de 3 ans et un coût de de 4 095€ H.T/ an pour la cession du droit d'utilisation et de 455€ H.T./ an pour la maintenance.

- Attribution du Fonds de Solidarité Locale pour un montant de 1000 euros aux 9 entreprises ayant répondu aux critères de dotation définis dans la délibération du 24/09/2020
- Désignation de La Société Sotraveer à WINNEZEELE est désignée afin d'assurer le salage des voiries de la ville d'Hérin pendant la période hivernale 2020/2021 sur émission de bons de commande d'un montant total maximum de 24 999 euros HT.

Aucune observation formulée.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal les comptes rendus des commissions suivantes :

- Fêtes du 01/10/2020,
- Finances du 27/10/2020

Monsieur PASEK intervient sur les propos qui ont été tenus au sujet des coquilles de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

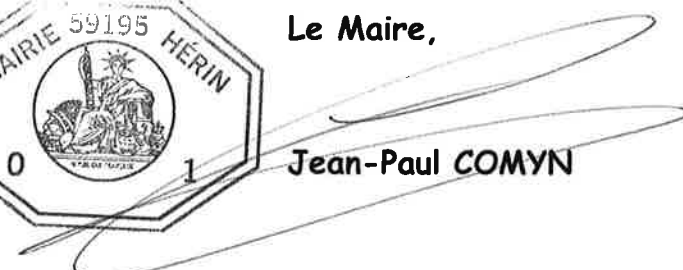
Le Secrétaire de séance,

Julien BARBIEUX



Le Maire,

Jean-Paul COMYN



DEPENSES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
65	6541	01	créances admises en non-valeur	2 150,00 €
65	6542	01	créances éteintes	4 610,00 €
022	022	01	dépenses imprévues	-15 760,00 €
67	6745	020	Subvention aux personnes de droit privé	9 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante				0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement				0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00
TOTAL				0,00

RECETTES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
77			Total des recettes de gestion courante	0,00
			Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00
			Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
			TOTAL	0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
Total des dépenses d'équipement				0,00
Total des dépenses réelles d'investissement				0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00
TOTAL				0,00

RECETTES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
			Total des recettes d'équipement	0,00
			Total des recettes réelles d'investissement	0,00
			Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00
			TOTAL	0,00